

- COMMUNE DE SOUMENSAC -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2023

**L'an deux mille vingt-trois,
Et le 14 mars,**

A 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Présent(e)s : Mmes MAURY- BOUET Annie. CHATEAUNEUF Béatrice. FRAMARIN Valérie.

Mrs PATISSOU Bernard. GATEL Alain. LESPINE Roland. DELAGE Olivier. SIMEON Lionel.
VAN DE VEN Jean.

Absent(s) excusé(s) : Mme VAN DE VEN Adrienne. M. TESTET Jacques.

Pouvoir(s) : NÉANT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 7 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRES DU JOUR :

-Approbation du compte-rendu du 16/01/2023

-Délibération paiement facture d'investissement avant le vote du BP 2023

-Délibération choix des entreprises après Marché Public

-Délibération adressage normalisé

-Délibération travaux ENEDIS de déplacement de lignes sous-terraines HTA + BTA et signature de la convention

-Orientations budgétaires 2023

- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16/01/2023

Les membres du conseil municipal n'ont pas de remarques sur le compte-rendu de la séance du 16/01/2023 et approuve celui-ci à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DÉLIBÉRATION PAIEMENT FACTURE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

M. le Maire expose à son Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régler des factures sur les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023, il y a lieu de délibérer.

En effet, suivant la réglementation et avec l'autorisation de l'assemblée délibérante, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023, dans la limite des crédits ouverts pour les dépenses d'investissement au budget de l'exercice précédent hors emprunt.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du BP 2023.

OBJET: DÉLIBÉRATION CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour faire suite au marché public pour la création d'un espace multifonctionnel et après analyse des offres déposées, les entreprises retenues sont :

- **Lot n°1 : Gros Œuvre SARL RGC à CAHUZAC**
- **Lot n°2 : Charpente Bois, couverture, zinguerie : SARL DESMARTY à PUYMICLAN**
- **Lot n°3 : Peinture : Montant total de l'offre retenue : ETS FAU à SAINTE-BAZEILLE**
- **Lot n°4 : Électricité : Montant total de l'offre retenue : SNC INEO à PESSAC**

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la délibération.

OBJET: DÉLIBÉRATION ADRESSAGE NORMALISÉ

M. le Maire informe son Conseil qu'il y a lieu de rajouter des numéros et des adresses pour de nouvelles habitations et pour celles qui auraient été oubliées. Afin d'établir un inventaire plus complet, la délibération est reportée ultérieurement.

OBJET : DÉLIBÉRATION TRAVAUX ENEDIS DE DÉPLACEMENT DE LIGNES SOUS-TERRAINES HTA + BTA ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à diverses réunions de chantier pour la construction de l'espace multifonctionnel, il y a lieu pour des règles de sécurité, de déplacer les lignes sous-terraines de haute tension et de basse tension.

Après entretien avec les référents de chez ENEDIS, l'entreprise prend à sa charge les frais de déplacements des lignes et après s'être renseigné, il n'est pas nécessaire de signer de convention s'agissant du domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la délibération.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

Le Conseil Municipal échange sur les orientations budgétaires.

- Construction de l'espace multifonctionnel
- Projet école de demain
- Projet enfouissement de réseaux

OBJET : **QUESTIONS DIVERSES**

- Randonnée pédestre le 02/04/2023
- Vide-grenier le 30/04/2023

La séance est levée à 20 h 30.
Le Maire,
M. Bernard PATISSOU.

